

[ACTUALITES PRODUITS]

Sécurité des produits

Les compléments alimentaires dans le viseur de la DGCCRF

La DGCCRF a publié les 2 avril et 19 mai 2014 les résultats de ses deux enquêtes portant sur les compléments alimentaires.

Dans la première enquête, la DGCCRF a relevé que sur les 97 établissements contrôlés, les anomalies concernaient principalement le non-respect des procédures déclaratives imposées aux professionnels du secteur des compléments alimentaires et des règles de ventes à distance, ainsi que l'étiquetage de ces produits (notamment les mentions obligatoires et l'utilisation d'allégations de santé interdites).

Dans la seconde enquête, suite aux déclarations d'effets indésirables signalés dans le cadre de la nutrivigilance et d'une plainte déposée par une association professionnelle, la DGCCRF a décidé d'examiner la composition des compléments alimentaires à visée oculaire. Il ressort de cette étude que la moitié des compléments alimentaires présents sur le marché sont falsifiés, les fabricants utilisant une molécule de synthèse moins coûteuse que la molécule naturelle.

Sur les 60 établissements contrôlés, la DGCCRF a adressé 12 avertissements et adopté 2 mesures de police administratives. Elle a également engagé 3 procédures pénales.

Sources :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/mise-sur-marche-des-complements-alimentaires>

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/complements-alimentaires-a-visee-oculaire>